

---

## **Travaillez-vous avec des personnes handicapées à faible revenu? Êtes-vous préoccupé par le changement proposé à la définition d'invalidité du POSPH?**

---

En novembre 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention de modifier la définition d'invalidité dans le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) afin de « s'aligner plus étroitement sur les directives du gouvernement fédéral ». Si cela se passe ainsi, ce changement menacera la santé et le bien-être d'un grand nombre de personnes vulnérables en Ontario.

### ***En quoi le POSPH et les définitions fédérales du terme handicap sont-ils différents?***

À l'heure actuelle, afin d'être admissible au POSPH, une personne doit souffrir d'une déficience mentale ou physique importante continue ou récurrente, et susceptible de durer un an ou plus. La déficience doit avoir une incidence sur un ou sur plusieurs domaines d'activité (les soins personnels, une fonction communautaire ou une fonction professionnelle).

Pour être admissible au Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, à titre d'exemple important, une personne doit être atteinte d'un handicap mental ou physique « grave et prolongé » dû à un problème médical. Cela signifie qu'elle ne peut travailler du tout ou, du moins, qu'elle ne peut pas travailler régulièrement et que son handicap est susceptible d'être de longue durée et qu'il entraînera probablement son décès. Tous les autres programmes fédéraux de prestation de revenu associés au handicap sont tout aussi ou encore plus restrictifs.

### ***Comment cela touchera-t-il les gens?***

Le fait de changer la définition du POSPH obligera de nombreuses personnes handicapées à faible revenu à utiliser le programme Ontario au travail. Ce changement touchera les personnes souffrant d'incapacités épisodiques, telles que la dépression ou les incapacités temporaires, comme la plupart des cas de cancer du sein, et les personnes qui subissent les effets cumulatifs de plusieurs problèmes de santé. Cela signifie une diminution de 37 % de leur revenu provenant du programme Ontario au travail, ce qui poussera les personnes handicapées à très faible revenu dans une pauvreté encore plus profonde et, probablement, à l'itinérance. Elles peuvent aussi être incapables d'avoir accès aux avantages et aux services liés au handicap offerts par le POSPH.

Une baisse importante des revenus est une menace majeure pour la santé des personnes. Les données probantes démontrent clairement que les revenus plus faibles sont associés à des taux plus élevés de mortalité dus à la plupart des problèmes de santé, à une augmentation du stress et à une baisse du bien-être.

### ***Que pouvez-vous faire?***

Une augmentation de la pauvreté et des niveaux de stress entraînera une augmentation des contraintes de temps pour répondre aux besoins en soins de santé et sociaux de vos patients handicapés. Les économies apparentes pour le système de sécurité du revenu feront des ravages parmi les professionnels de la santé et dans le système de santé.

### ***Ce que vous pouvez faire.***

1. En tant que travailleur communautaire, vous pouvez aider les personnes susceptibles d'être admissibles au POSPH dans le système actuel. Le gouvernement s'est engagé à respecter une clause grand-père qui permet aux plus récents bénéficiaires du POSPH de ne pas être touchés par les récentes modifications.
2. Communiquez avec votre députée locale et ministre, Todd Smith, pour lui faire part de vos préoccupations. Veuillez utiliser ce modèle <http://incomesecurity.org/publications/2019-03-25-template-letter-or-email-to-mpp-or-minister-from-community-worker-docx/>
3. Restez informé. Inscrivez-vous pour recevoir l'information à jour <http://defenddisability.ca>



Winter 2019